

**POLE AFFAIRES SCOLAIRES ET ACTION  
EDUCATIVE**

Service Action Educative et périscolaire

N/Réf. à rappeler :

LJ

**METZ, LE 17 DECEMBRE 2009**

**10**

**RAPPORT  
AU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : ACCUEIL PERISCOLAIRE - SUBVENTION 2009**

Dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de l'amélioration de l'accueil périscolaire, la Ville de Metz a engagé une réflexion de fond afin d'identifier les axes d'évolution à privilégier en la matière, en se basant notamment sur une étude, menée en lien avec le COJEP (Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire) et l'ensemble des structures impliquées dans cette activité.

Ces axes d'évolution, d'ores et déjà mis en œuvre depuis la dernière rentrée scolaire, sont principalement les suivants :

- une proposition d'accueil pour l'ensemble des enfants scolarisés
- de véritables projets pédagogiques proposés par l'ensemble des structures
- un encadrement professionnel assuré par du personnel diplômé
- une tarification commune intégrant la notion de coefficient familial
- des intervenants associatifs agréés par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

Afin de soutenir les associations dans cette démarche de qualification de l'accueil des enfants et dans une professionnalisation plus active des métiers d'animateur, les montants annuels qui leur sont alloués ont été redéfinis en fonction des critères suivants :

- nombre d'enfants accueillis
- nombre de sites gérés
- distance entre l'école et le site d'accueil
- prise en compte des publics accueillis
- nombre d'animateurs formés nécessaires

Parallèlement à cette évolution des conditions et critères d'octroi des subventions il est proposé de modifier également le calendrier de leur versement qui, jusqu'à présent, était calqué sur l'année scolaire, et de le faire désormais coïncider avec le calendrier budgétaire, c'est-à-dire l'année civile.

Par conséquent, il est proposé :

- de verser les subventions suivantes aux associations participantes correspondant d'une part au solde de l'année scolaire 2008/2009, et d'autre part, au dernier trimestre 2009.

Association	SOLDE 2008/2009	Subvention de septembre à décembre	Subvention à verser pour solder 2009	Total Subvention 2009
APE ASSOPEP Plantières	800,00 €	2 450,00 €	<b>3 250,00 €</b>	5 450,00 €
ARC EN CIEL Comité de gestion Centre Social	4 800,00 €	8 484,00 €	<b>13 284,00 €</b>	32 484,00 €
Association des Jeunes de Borny (début de l'activité septembre 2009)	- €	4 700,00 €	<b>4 700,00 €</b>	4 700,00 €
Association Familiale de Metz Vallières	6 600,00 €	21 667,00 €	<b>28 267,00 €</b>	39 667,00 €
Association Messine Interfédérale	1 200,00 €	8 000,00 €	<b>9 200,00 €</b>	14 000,00 €
Centre Social Lacour (début de l'activité septembre 2009)	- €	3 767,00 €	<b>3 767,00 €</b>	3 767,00 €
Du Côté des Loisirs	11 400,00 €	47 137,00 €	<b>58 537,00 €</b>	79 637,00 €
Famille Lorraine de Devant les Ponts	1 800,00 €	2 167,00 €	<b>3 967,00 €</b>	5 167,00 €
Interassociation de gestion des centres socio-culturels de la Grange aux Bois	2 400,00 €	6 567,00 €	<b>8 967,00 €</b>	14 567,00 €
Maison des Associations du Sablon	1 200,00 €	5 267,00 €	<b>6 467,00 €</b>	9 267,00 €
MJC Borny	- €	13 167,00 €	<b>13 167,00 €</b>	13 167,00 €
MJC METZ SUD	800,00 €	3 767,00 €	<b>4 567,00 €</b>	7 767,00 €
MJC QUATRE BORNES	1 200,00 €	7 067,00 €	<b>8 267,00 €</b>	11 067,00 €
PEP 57 (début de l'activité septembre 2009)	- €	5 634,00 €	<b>5 634,00 €</b>	5 634,00 €
APE Les Bordes (Fin de l'activité en juin 2009)	- €	- €	- €	3 000,00 €
APE Haut de Queueulé (Fin de l'activité en juin 2009)	- €	- €	- €	2 400,00 €
	<b>32 200,00 €</b>	<b>139 841,00 €</b>	<b>172 041,00 €</b>	<b>251 741,00 €</b>

Ces versements et l'évolution des critères d'attribution initiés depuis la dernière rentrée scolaire portent à 251 741€ le total des subventions accordées en 2009 contre 87 500 € en 2008 et 39 500€ en 2007, et préfigurent, un effort total de plus de 400 000 € pour 2010.

Une convention d'objectifs et de moyens définit désormais les exigences de la Ville au regard des sommes allouées.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## MOTION

### **OBJET : ACCUEIL PERISCOLAIRE - SUBVENTION 2009**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 29 Janvier 2009 et du 2 Juillet 2009,

CONSIDERANT le soutien que la Ville entend apporter aux associations assurant l'accueil périscolaire,

CONSIDERANT les enjeux territoriaux, éducatifs et sociaux d'un accueil périscolaire de qualité,

CONSIDERANT que par souci de lisibilité budgétaire il est préférable d'attribuer les subventions sur l'année civile et de contractualiser leur versement,

DECIDE d'accorder au titre de l'année 2009 les sommes suivantes :

Association	Subvention à verser pour solder 2009
APE ASSOPEP Plantières	3 250,00 €
ARC EN CIEL Comité de Gestion Centre Social	13 284,00 €
Association des Jeunes de Borny (début de l'activité septembre 2009)	4 700,00 €
Association Familiale de Metz Vallières	28 267,00 €
Association Messine Interfédérale	9 200,00 €
Centre Social Lacour (début de l'activité septembre 2009)	3 767,00 €
Du Côté des Loisirs	58 537,00 €
Famille Lorraine de Devant les Ponts	3 967,00 €
Interassociation de gestion des centres socio-culturels de la Grange aux Bois	8 967,00 €
Maison des Associations du Sablon	6 467,00 €
MJC Borny	13 167,00 €
MJC METZ SUD	4 567,00 €
MJC QUATRE BORNES	8 267,00 €
PEP 57 (début de l'activité septembre 2009)	5 634,00 €
	172 041,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels se rapportant à cette opération.

Les crédits figurent sur l'exercice en cours.

Pour le Maire  
L'Adjointe Déléguee

Danielle BORI